

Compte-rendu

Réunion du : 23 mai 2007

Titre : Réunion avec la Fédération française de psychiatrie (FFP)

Ordre du jour :	Présentation et discussion du projet de travail de la FFP concernant l'évaluation des psychothérapies
Présents :	HAS : L. DEGOS, P. MICHEL, JM. CHABOT, P. DOSQUET FFP : O. LEHEMBRE (Président), JM. THURIN
Diffusion interne :	Participants, L. ROCHAIX, F. ROMANEIX, B. FERRAS
Diffusion externe :	O. LEHEMBRE, JM. THURIN

Le projet présenté par la FFP s'articule en deux temps :

- 1^{er} temps « méthodologique » : il s'agirait de faire le point sur les méthodes d'évaluation des psychothérapies et plus particulièrement sur les méthodes d'évaluation fondée sur les pratiques (études d'observation) ;
- 2^{ème} temps : mettre en place un réseau de recherche clinique et construire une base de données fondées sur la pratique.

Le positionnement général de la HAS est précisé : la HAS ne peut pas coordonner des travaux de recherche clinique, qui relèvent notamment du PHRC, ou de recherche méthodologique, qui relèvent de l'Inserm, même si elle peut recommander aux instances concernées de les développer et si elle est très intéressée par les résultats de telles études dans ses propres domaines d'intervention (notamment élaboration de recommandations professionnelles, développement de l'EPP).

Relevé de décisions

La HAS est d'accord pour réaliser avec la FFP, en complément de ce qui a déjà été fait par JM. Thurin, un travail de recherche et de synthèse de la bibliographie existante sur les méthodes d'évaluation des psychothérapies, en particulier celles fondées sur la pratique, et sur les résultats des travaux concernant ces dernières et développés depuis environ 10 ans à l'étranger. Cette étude bibliographique sera réalisée par le SRP dans le cadre du programme de travail 2007, en recourant à un petit groupe de travail (comprenant notamment B. Falissard s'il l'accepte). Elle débutera avant l'été 2007 et donnera lieu à un rapport de synthèse publié début 2008.

Ce travail servira à structurer une base de données fondées sur la description de cas cliniques et de pratiques que la FFP souhaite mettre en place rapidement. Cette base sera ensuite enrichie par le réseau de recherche clinique à construire. Le concours financier de la DGS (accord de principe) a été demandé pour ce projet par la FFP. La participation de la HAS à cette étape n'est pas prévue.

Les possibilités d'établir ultérieurement des liens entre la participation à l'incrémentation de cette base et l'EPP seront discutées en temps utiles entre la FFP et JM. Chabot.